

Document: EB 2009/98/R.20
Agenda: 15(a)
Date: 11 November 2009
Distribution: Public
Original: French

A



تمكين السكان الريفيين الفقراء
من التغلب على الفقر

:

Luyaku Loko Nsimpasi

+39 06 5459 2147 :

l.nsimpasi@ifad.org :

:

Deirdre McGrenra

+39 06 5459 2374 :

d.mcgrenra@ifad.org :

iii

iv

1

1

1

4

7

7

8

9

9

9

10

11

11

11

11

12

13

14

14

15

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

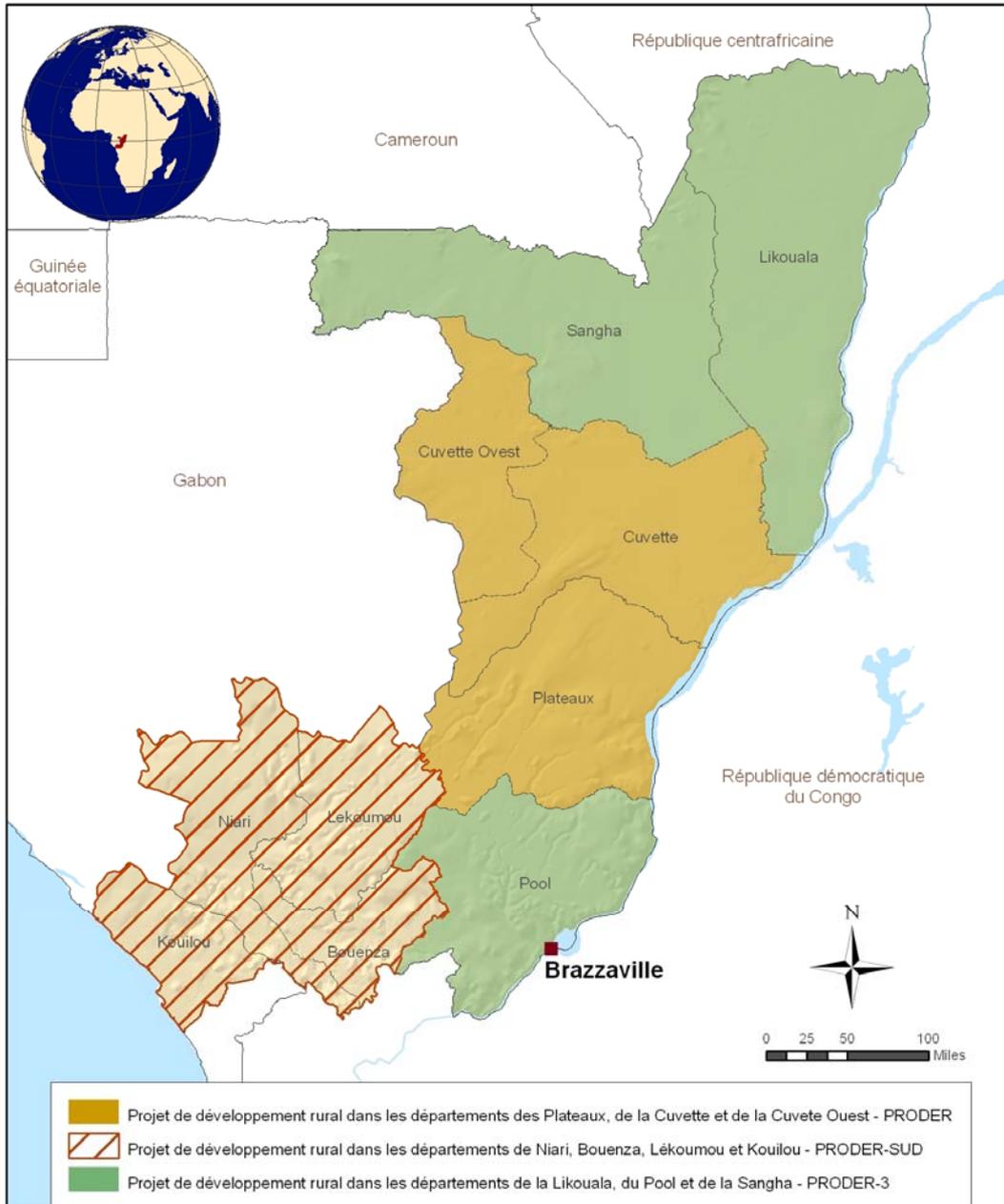
-

-

-

-
-
-
-
-
-

(/) :1
/) :2
/ :3
:4



-1

.2014-2010

:

- 1

- 2

- 3

-2

¹ وهو ما يعني ضمان توفر المنتجات والأغذية واستخدامها الصحيح ووصول السكان الريفيين إليها.

2009

.2008 /

2010

2004 -4

2006 /

2006

2008 /

61 -

3.8

⁶2007 -5

11.1

39

2.1

2007

1 540

177

.0.619

⁷2008

544

⁸

50.7

-6

70

2005

(

1 116)

.1999

42.3)

(64.8)

58.2

.

33.5

48.8

8

⁹2015

.2008-2005

5.8

72 ¹¹

.10

-7

73

1990

90

2005

42

.2005

⁶ قاعدة بيانات مؤشرات التنمية في العالم، أبريل/نيسان 2009.⁷ برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، مؤشرات التنمية البشرية، معلومات محدثة في عام 2008.⁸ وثيقة استراتيجية الحد من الفقر (سبتمبر/أيلول 2007) بناء على البيانات الصادرة عن الاستقصاء الكونغولي لدى الأسر (2005) والاستقصاء الديموغرافي والصحي (2006)، و26 مشاورة قطاعية وموضوعية ومشاورات تشاركية في المقاطعات العشر ومدينتي برازا فيل وبوانت نوار.⁹ برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، خطة عمل البرنامج القطري، 2009-2013، ص 5.¹⁰ برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، خطة عمل البرنامج القطري، 2009-2013، ص 3-6.¹¹ منظمة الأمم المتحدة للطفولة.

11	75			
			50	
126		12		
		34.8	2006	
(2005	5.3) ¹³	/	2005	
		49-15		
64				-8
	14.2008			
	70			
				-9
(3)	(2) ¹⁵		(1) :	
		(4) ()		
5				-10
	2007			
	37.32		2004	
145 000		10	2	
		16	1.4	

¹² البنك الدولي، قاعدة بيانات مؤشرات التنمية.

¹³ برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، تقرير التنمية البشرية، 2008.

¹⁴ وزارة تعزيز النساء وإدماجهن في عملية التنمية. السياسة الوطنية لقضايا التمايز بين الجنسين، 2008.

¹⁵ لا يصلح للاستخدام في جميع الفصول إلا 17 في المائة من شبكة للطرق يبلغ طولها 17 860 كيلو مترا. وتعد حالة التدهور المتقدمة في الدروب والطرق الفرعية الريفية، ونقاط الوصول الرئيسية في المناطق الريفية اختناقا يعوق التنمية الاجتماعية الاقتصادية للمناطق الريفية.

¹⁶ يرجع انخفاض مساحة (1.4 هكتار) معظم المزارع التي يعمل فيها 300 000 شخص إلى عدة عوامل: (1) انعدام الميكنة الزراعية تقريبا، ومن ثم كان استخدام أدوات بدائية؛ (2) صعوبة وصول المنتجين إلى الأسواق بسبب عدم وجود أو سوء حالة البنى التحتية الفرعية الزراعية، ومن ثم كان اقتصار صغار المنتجين على إنتاج ما يكفي للاكتفاء الذاتي بصفة خاصة؛ (3) نقص المدخلات الزراعية

()

-11

17

18

-

-

12

19

22.5

-12

10

(1) :

(3)

(2)

(4)

-

-13

/

-14

والتمويل من أجل تحديث الزراعة؛ (4) شيخوخة السكان في المناطق الريفية بسبب النزوح عن الريف؛ (5) حاجة الأعمال الضخمة إلى قطع الأشجار واجتثاثها في مناطق الغابات من أجل القيام بأنشطة زراعية.

¹⁷ الكاميرون وغابون وجمهورية الكونغو الديمقراطية وجمهورية أفريقيا الوسطى.

¹⁸ تقدر القيمة السنوية للواردات بمبلغ 260 مليون دولار أمريكي.

¹⁹ منظمة الأغذية والزراعة، 2005.

.1996

-15

-16

-17

20

.1901

1948

-18

.21

15

2006

-19

80

35

²⁰ لم ينشأ إلا مؤخراً منتدى التشاور الوطني لمنظمات المزارعين والمنتجين الزراعيين في الكونغو (جرى اعتماده في 2005).

²¹ وافقت الحكومة على التدابير التالية: (أ) إعادة فتح ثم سفلتة الطريق القطري 2 (محور برازافيل-أويسو) والطريق القطري 1 (برازافيل - بوانت-نوار)؛ (ب) سفلتة محور استراتيجي يربط البلد بغابون (في مقاطعة كوفيت)؛ (ج) فتح محور بين أويسو (مقاطعة سانغا) وجمهورية أفريقيا الوسطى؛ (د) إصلاح ثم سفلتة المحور الذي يربط أويسو بالكامبيرون؛ (هـ) إنشاء جسر يربط برازافيل بكنشاسا؛ (و) إصلاح طرق الولايات لتوفير صلات دائمة بين مراكز المناطق المحلية؛ (ز) إصلاح الطرق الريفية المؤدية إلى مستجمعات الإنتاج لتموين المراكز الحضرية؛ (ح) إقامة صلة بينية مع شبكات النقل في بلاد الإقليم الفرعي.

-20

-21

22

(2) ²³ (1) : 2008

(3)

-22

.2004 /

2006 /

(1) : 2008 /

(3) (2)

(4)

/ (5)

2013-2004

-23

2003

(1)

/ (2) ²⁴

(4) (3)

(6) (5)

²² أنشئ بموجب القانون رقم 22-2005 في 28 ديسمبر/كانون الأول 2005 ويمول من حيث المبدأ بما يعادل 10 في المائة من ميزانية الدولة.

²³ من 0.5 إلى 1 في المائة في السنة (المصدر: صندوق دعم الزراعة).

²⁴ 10 في المائة من ميزانية الدولة للاستثمارات.

(

-30

-31

-

-

(1) :

-32

(2)

-

(1) :

(2)

(3)

(4)

-

2014-2010

-33

2014-2010

-34

:

- 1

		- 2	
		- 3	
32	/		-35
		1 -	-36
		2 -	-37
(2)	(1) :	3 -	-38
			-39
"		2	
) 1	"		
() 4	(
			-
2014-2010			-40
		(1) :	

³² نهج يأخذ في الاعتبار واقع القدرات الإنتاجية والمؤسسية والتنظيمية في البلد.

(1) : -45

(2) (3) (4)

-46

(2) (1) : (3)

-47

2012

.2014

-
-48

(
-49

)
-50

(
)
(
-51

		-52
		-
		-53
	" "	
	2013-2009	-54
		-55
	:	-56
		()
)	()
(NG Enterprise	Agri-Congo	
		()
	" "	()
		()
	/	()

							-
							-57
							-58
		(1) :					
		(2)					
					(3)		
	(5)				(4)		
				(6)			
					(7)		
							-
		2014-2010					-59
5	3.19						
			9.9				
		10.9	(2012-2010)				
					10		
						2015-2013	
							1

	(0.3 -/+)	(1 -/+)
%22-	2.89	5.0
%0	3.19	6.0
%7	3.49	6.0

-

-60

80

(1) :

(3)

(2)

(4)

(6)

(5)

()

()

-61

-

-

Processus de consultation du COSOP

1. Le processus d'élaboration du COSOP a été piloté par le Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage (MAE) avec une forte participation des autres ministères concernés par le secteur du développement rural (Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, Ministère de l'équipement et des travaux publics, Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Ministère de la pêche et de l'aquaculture, Ministère de la recherche scientifique).
2. Le processus s'est déroulé en quatre étapes:
 - a) la phase de démarrage, du 14 au 27 mars 2009, a comporté³⁴: i) la mise en place d'un comité de pilotage du processus; ii) l'organisation de séances de travail avec les services techniques de l'État (agriculture, pêche, fonds routier, promotion de la femme, etc.), les PTF (FAO, BM, PNUD, AFD, Ambassade de Belgique, d'Italie, de France) du secteur du développement agricole et rural, les acteurs du secteur privé et associatif (CNOP, ADECO, etc.); et iii) la collecte et l'analyse des informations et données relatives à la situation économique générale, à l'agriculture et à la pauvreté rurale, aux politiques, stratégies et au contexte institutionnel mis en place pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, aux interventions passées, en cours et à venir, d'autres PTF et aux enseignements tirés des interventions du FIDA et des autres PTF dans le pays dans le secteur du développement agricole et rural;
 - b) l'organisation, par une équipe nationale³⁵, de quatre ateliers départementaux réunissant des organisations des producteurs, coopératives et associations, au niveau des zones d'intervention des projets FIDA (Dolisie, Ouessou, Gamboma, Imfondo) durant la période du 5 au 12 avril 2009. Un atelier national des OP a été tenu le 25 avril 2009 à Brazzaville. L'atelier national a réuni les représentants des OP qui avaient participé aux ateliers départementaux ainsi que les représentants des Ministères concernés et de la société civile. Les ateliers ont permis de valider les orientations stratégiques pour une participation effective des OP à la formulation, à la mise en œuvre et au S&E du COSOP, et de préciser les objectifs de chaque orientation stratégique, le rôle de l'État et des OP, et les attentes des OP vis-à-vis du FIDA dans la réalisation de ces objectifs. Un facilitateur a aidé les OP à réfléchir et échanger sur: i) leurs attributions dans le contexte du désengagement des pouvoirs publics de la production, de la commercialisation et de l'appui-conseil; et ii) les conditions d'amélioration de la performance de l'agriculture et de la pêche au Congo;
 - c) l'intégration des principales conclusions et recommandations de l'atelier national des OP, la rédaction, l'examen et la validation du document provisoire du COSOP, l'examen du document provisoire du COSOP par la partie congolaise et la transmission du document du COSOP au FIDA pour approbation;
 - d) l'organisation d'un atelier national de restitution et d'échange sur le deuxième COSOP. Regroupant les représentants des pouvoirs publics (niveau central et départemental), les acteurs du secteur privé (gros commerçants, transformateurs de produits, ONG), les OP et les PTF du Congo ainsi que les représentants des projets FIDA au Congo.

³⁴ Composée de: M. Luyaku Nsimpati, chargé de programme FIDA au Congo, Mme Monique Mputu, chargée d'appui terrain du FIDA pour la RDC et le Congo, M. Jean Moukouba, représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, M. Nguala Philippe Luzietoso, consultant international du FIDA.

³⁵ Composée de: M. Séraphin Ntady Medard, Mme Hortense Kinkodila Tombo, M. Justin Bienvenu Moyo et Mme Doumani Sasyi Mpou.

Données économiques de base

Land area (km2 thousand) 2007 1/	342	GNI per capita (USD) 2007 1/	1,540
Total population (million) 2007 1/	3.77	GDP per capita growth (annual %) 2007 3/	-3.6
Population density (people per km2) 2007 1/	11	Inflation, consumer prices (annual %) 2007 3/	7.0
Local currency	XAF		
Social indicators		Economic indicators	
Population (annual population growth rate) 2007 1/	2.1	GDP (USD million) 2007 1/	7,650
Infant mortality rate (per thousand live births) 2007 2/	79	GDP growth (annual %) 2/	
		2006	6.2
		2007)	-1.6
Under five mortality rate (per thousand live births) 2007 1/	125	Sectoral distribution of GDP 2007	
		% Agriculture 1/	5
		% Industry 1/	60
		% Services 1/	35
Life expectancy at birth (years) 2007 1/	55		
Population below national poverty line (%)	50.72	Consumption	
Rural population (% of total population) 2006 4/	39.44	General government final consumption expenditure 2007 2/ (as % of GDP)	14.1
		Gross domestic savings (as % of GDP) 2007 2/	57.2
Poor as % of total population			
Total labour force (thousand) 2007 1/	1,514	Balance of payments (USD million)	
Female labour force as % of total 2007 1/	40.7	Merchandise exports 2007 1/	5,735.01
		Merchandise imports 2007 1/	2,850.00
Education		Balance of merchandise trade 2007 1/	2,885.01
School enrolment, primary (% gross) 2007 1/	106	Merchandise trade (% of GDP) 2007 1/	117.7
Adult literacy rate (% age 15 and above) 1/	93		
Male	...	Current account balances (USD million) 2007 2/	507
Female	...	Foreign direct investment 2007 1/	4,289
Ratio of girls to boys in primary and secondary education (%) 2007 1/	100		
		Government finance	
Nutrition		Cash surplus (as % of GDP) 2005 1/	9.6
Daily calorie supply per capita (kcal) 2003-2005 3/	2 327	Total expenditure (as % of GDP) 2006 1/	19.9
Malnutrition prevalence, underweight (% of children under 5) 2005 1/	12		
Health			
Total health expenditure (% of GDP) 2006 1/	2.1		
Public health expenditure (as % of GDP) 2006 5/	2		
Private health expenditure (as % of GDP) 2006 5/	1		
Physicians (per 1000 people) 2004 1/	0		
Population using improved water sources (%) 2006 1/			
Rural	35		
Urban	95		
Population using adequate sanitation facilities (%) 2006 1/			
Rural	21.0		
Urban	19.0		
HIV prevalence (% age 15-49) 2007 1/	3.5		
Child immunization rate, measles (% of children ages 12-23 months) 2007 1/	67		
Agriculture and food			
Food import (% of merchandise imports) 2007 2/	0		
Fertilizer consumption (hundred grams per hectare of arable land) 2000-2002 1/	67		
Food production index (1999-2001 = 100) 2005 1/	110		
Cereal yield (kg per hectare) 2007 1/	798		
Land use			
Arable land as % of land area 2005 1/	1.4		
Forest area as (km2) (thousand) 2005 1/	224.7		
Irrigated land as % of cropland 2001-2003 6/	0.37		

1/ World Bank, World Development Indicators database, April 2009

2/ The World Bank Group, Development Economics LDB database

3/ Statistics Division FAO 2009

4/ AQUASTAT FAO's Information System on Water and Agriculture

5/ HNPStats – the World Bank's comprehensive database of Health, Nutrition and Population (HNP) statistics

6/ www.nationmaster.com

Cadre de gestion des résultats

<p>DSRP: L'objectif du DSRP en matière d'agriculture est d'augmenter la production agricole afin de réduire la dépendance et d'assurer la sécurité alimentaire.</p>	<p>COSOP: Objectif général: améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres</p>			
<p>Axes stratégiques du DSRP</p>	<p>Objectifs du COSOP contribuant à la réalisation de ceux du DSRP</p>	<p>Résultats clés dont le FIDA contribuera à la réalisation</p>	<p>Indicateurs clés</p>	<p>Objectifs institutionnels et politiques/calendrier de la concertation sur les politiques</p>
<p>Axe 2: promouvoir la croissance économique dans le domaine agricole. Il s'agit de mettre en place des politiques; de créer des conditions favorables à la production; de promouvoir les activités de production et les structures de transformation et de commercialisation; et de renforcer le cadre juridique et institutionnel.</p> <p>Axe 1: amélioration de la gouvernance et consolidation de la paix et de la sécurité.</p> <p>Axe 4: environnement social et intégration des groupes vulnérables.</p>	<p>OS 1 – Renforcer l'accès des petits producteurs à des technologies appropriées de production, transformation, stockage et conservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les rendements des cultures retenues ont augmenté de 40% ○ Les revenus (actifs physiques et financiers) des petits producteurs ont augmenté de 40% ○ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 60% de petits producteurs utilisent des semences et boutures de qualité. ○ 40% de petits producteurs, dont 60% de femmes, ont bénéficié du conseil agricole ○ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Concertation avec le MAE et le Fonds routier (FR) pour faciliter le décaissement, en temps voulu, des ressources financières pour le financement de l'entretien des routes réhabilitées ○ Partenariat avec le Fonds de soutien à l'agriculture pour le financement des infrastructures de transformation, de stockage et de conservation ○

	<p>OS 2 – Renforcer l'accès des petits producteurs aux marchés d'intrants et de produits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ La production des petits producteurs mise sur le marché a augmenté de 30% ○ Le revenu des petits producteurs et productrices a augmenté de 25% ○ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de petits producteurs ayant accès aux marchés ○ 60% des petits producteurs ont accès aux informations sur les marchés et les prix. ○ Réduction du coût de transport des produits agricoles de 25% ○ 	<ul style="list-style-type: none"> ○
	<p>OS 3 – Renforcer la participation des OP et des producteurs aux processus locaux et nationaux de programmation et d'élaboration des politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement de la priorité accordée à l'agriculture dans le DSRP et augmentation de 10% des ressources financières budgétaires allouées à ce secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Législation des OP actualisée ○ La CNOP-Congo influence la revue du prochain DRSP en faveur de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Revue technique (dispositif réglementaire et expérience du terrain) servant de base pour l'actualisation de la législation des OP

Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP

	Situation au moment de la formulation du COSOP	Situation à l'achèvement du COSOP	Enseignements tirés
A. Objectifs stratégiques du pays (premier DSRP)			
	<p>PIB par habitant: 550 USD (2000). Taux de croissance du PIB par habitant: 7,6% (2000). Dépenses publiques (% PIB) : Taux d'inflation: Incidence de la pauvreté P0 (%) 70% (2000).</p>	<p>PIB par habitant: 1570 USD (2007) Taux de croissance du PIB par habitant (%): 6,4 % (est. 2008). Dépenses publiques (% PIB): 51%. Taux d'inflation: 2,6% (2007). Incidence de la pauvreté P0 (%) 50,7% (2005).</p>	
B. Objectifs stratégiques du précédent COSOP			
<p>Objectif 1: remettre en état les routes de desserte agricoles afin d'améliorer durablement l'accès des petits paysans au marché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Problème d'accès des zones de production. - Manque d'accès à l'eau potable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des ponts (5) et des dalots (8), et la constitution de Comités villageois d'entretien des routes (30) (PRODER-Nord). - PRODER-Sud prépare des interventions de désenclavement et d'approvisionnement en eau potable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités des opérateurs sont faibles. - Les projets n'ont pas les capacités nécessaires pour gérer la remise en état des pistes (à grande envergure). Mieux vaut se concentrer sur les ouvrages de franchissement.
<p>Objectif 2: investir dans l'amélioration de la productivité des cultures pour lesquelles les petits paysans possèdent un avantage comparatif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manioc touché par la maladie de la mosaïque (baisse significative de la production). - Agriculture peu diversifiée (igname dégénéré). 	<ul style="list-style-type: none"> - Production et diffusion de boutures saines: 1,88 million (PRODER-Sud), 4 millions (PRODER-Nord). - Introduction, multiplication et diffusion de 12 variétés d'igname (PRODER-Nord). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les approches participatives à la demande sont très difficiles à gérer en raison du manque de capacités des opérateurs et de la complexité des procédures.
<p>Objectif 3: renforcer les capacités des petits paysans et de leurs organisations afin qu'ils soient en mesure de tirer durables de leurs activités agricoles et non agricoles des revenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence des DDA/DDE sur le terrain. - Manque d'organisation et d'encadrement des paysans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de groupes de contact de multiplication de boutures saines de manioc (GCM): 223 (PRODER-Sud); 60 (PRODER-Nord). - Formation et équipement pour les techniciens du MAE. - Conseil agricole assuré par les DDA/DDE et mise en place de groupes de contact pour l'igname. - Relance de la recherche agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les coûts de faire-faire restent élevés au regard des résultats obtenus. - Les capacités des prestataires de service du secteur privé et des ONG sont faibles et onéreuses. Pour l'appui-conseil, les PRODER ont opté pour une plus forte implication des directions départementales de l'agriculture au

			<ul style="list-style-type: none"> niveau de la mise en œuvre. - Une assistance technique internationale ponctuelle compétente est importante pour accompagner les équipes de projet.
Objectif 4 : améliorer l'accès des petits paysans à des services financiers adaptés.	Existence de la MUCODEC en milieu urbain.	<ul style="list-style-type: none"> - 8 caisses d'équité (par PRODER-Nord). - 1 caisse d'équité par PRODER-Sud (sur 20 caisses prévues). - Caisses féminines (mises en place par le MPFIFD). - MUCODEC 	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie pour le financement des filières (+ vision du FIDA à long terme) est nécessaire. - La MUCODEC s'intéresse au milieu rural, mais pas nécessairement au groupe cible du FIDA.
C. Programmes et projets			
Programmes de développement rural	Proposés : <ul style="list-style-type: none"> - PRODER Nord (2004-2011) - PRODER Sud (2006-2012) - PRODER 3 (2009-2013) 	<ul style="list-style-type: none"> - Approuvé en 2004 - Revue à mi-parcours en janvier 2008 - En cours d'exécution - Approuvé en 2006 - En cours d'exécution - Approuvé en 2008 et entré en vigueur en 2009 - En cours d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés et retards importants dans la mise en œuvre des interventions dus à la complexité du montage des projets et des manuels de procédures. - L'harmonisation des approches et procédures des trois PRODER est insuffisante (processus d'harmonisation est en cours).
D. Performances du FIDA			
Concertation sur les politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Programme intérimaire triennal (2000-2002) post-conflit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Premier DSRP - Deuxième DSRP - SDA - PNSA 	
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du FIDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international - Partenariat opérationnel avec le projet de la Banque mondiale (PDARP) - Partenariat opérationnel avec la FAO (multiplication de boutures de manioc, petits ruminants, etc.). 	
Gestion du programme de pays	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du FIDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et supervision par l'unité de gestion. - Exécution par les Directions départementales (agriculture, élevage) et les prestataires privés (faire-faire). - Faible capacité des opérateurs - Délais de mise en œuvre relativement 	<ul style="list-style-type: none"> - On constate forte inégalité des cadres des unités de gestion dans le temps d'appropriation des procédures et de leur performance dans la mise en œuvre des activités des projets. - Coût de la coordination des projets

		longs.	<p>est élevé.</p> <ul style="list-style-type: none">- Un renforcement de la gouvernance des projets ainsi qu'une attention particulière pour le rapport coût/efficacité/efficience.- La performance des systèmes de S&E – lourds et coûteux – est mitigée.
--	--	--------	---

Réserve de projets

I. Programme d'appui au développement de filières

Zone d'intervention

1. Le programme interviendra dans un nombre limité de filières porteuses, dont le manioc, l'igname et d'autres cultures. La zone d'intervention sera nationale afin de maximiser les synergies avec les trois PRODER. Le programme sera mis en œuvre sur 7 ans.

Groupe cible

2. Le groupe cible prioritaire est constitué des petits producteurs et autres acteurs des filières qui sont capables de mettre à profit les opportunités offertes. Ce groupe est composé de paysans, petits commerçants et certains métiers artisanaux liés à l'agriculture ou au volet agroalimentaire dans les filières retenues. Bénéficieront également de ces appuis les structures publiques, faïtières et privées qui délivrent des produits/services nécessaires au développement des filières ciblées.
3. Les sous-groupes prioritaires sont:
 - a) Les femmes rurales pauvres: les plus vulnérables sont les jeunes filles mères avec plusieurs enfants en bas âge, les femmes âgées et les veuves;
 - b) les jeunes: il s'agit principalement de jeunes – femmes et hommes – entre 15 et 25 ans, déscolarisés ou non scolarisés, parfois des anciens combattants, qui se retrouvent dépendants de la famille élargie, sans emploi et ont difficilement accès à la sphère décisionnelle. Ils constituent une force de travail importante qui peut être dynamisée ainsi qu'un vecteur essentiel dans la transmission de nouvelles technologies et dynamiques de production, de transformation et de commercialisation ;
 - c) des jeunes à risques, qui ont des problèmes d'intégration dans la vie économique et sociale; et
 - d) les populations semi-nomades (Pygmées).

Objectifs clés

4. Le programme aura trois objectifs spécifiques:
 - e) **objectif spécifique 1:** améliorer durablement la productivité des filières retenues à travers le renforcement de l'accès des petits producteurs à des technologies améliorées. L'objectif de cette stratégie est d'augmenter durablement la production agricole afin de réduire les importations et de garantir la sécurité alimentaire;
 - f) **objectif spécifique 2.** renforcer l'accès des groupes cibles à des marchés transparents et concurrentiels de produits et d'intrants;
 - g) **objectif spécifique 3:** renforcer la capacité des organisations de producteurs et des prestataires des services pour un meilleur accès aux services essentiels au développement des filières.

Volets du programme

5. les actions suivantes sont indispensables pour pouvoir atteindre les objectifs spécifiques du programme:
 - i) le soutien à la production en poursuivant et en élargissant les actions lancées par les trois PRODER s'agissant de la production, de la multiplication et de la diffusion de technologies améliorées;

- ii) la promotion de technologies améliorées relatives au stockage/conservation et à la transformation des produits agricoles;
- iii) l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services de commercialisation;
- iv) le désenclavement des bassins de production sur financement d'autres bailleurs de fonds. La stratégie de désenclavement ciblera en priorité les ouvrages de franchissement (dalots et ponts) et les points critiques;
- v) le renforcement et la structuration des groupements de base afin qu'ils soient en mesure de fournir des services à leurs membres;
- vi) l'appui à l'apparition et à l'accompagnement de structures faîtières;
- vii) la promotion de bonnes pratiques d'association agriculture-élevage (fumure organique, utilisation des déchets agricoles pour l'alimentation du bétail);
- viii) l'appui à la valorisation de produits forestiers non ligneux (fruits de cueillette, Rotin, Gnetum, feuilles marantacée, Grewia et Erota en vannerie).

Montage du programme

6. Le coût total du programme envisagé est d'environ 28 millions d'USD, dont 21 millions d'USD octroyés par le FIDA (total PBAS pour 2010-2015) et 7 millions d'USD provenant d'un financement Fonds de l'OPEP pour le développement international. Ce programme financerait des activités additionnelles sur la chaîne des valeurs de filières identifiées, y compris le manioc et l'igname.

Risques

7. Le tableau suivant présente une analyse des risques.

Risques	Solutions proposées
Disponibilité des opérateurs nationaux capables de mettre en œuvre une approche filière	Mobilisation de l'assistance technique ponctuelle
	Adoption d'une approche filière "concertée" : en intervenant seulement au niveau des contraintes majeures dans la chaîne de valeurs.
La compétitivité de l'agriculture locale par rapport à la concurrence régionale	Les actions des projets déjà en cours vont contribuer à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité agricole

Evaluation stratégique environnementale (ESE)³⁶

I. Contexte et objectifs de l'ESE

1. Avec l'évolution du contexte général du Congo³⁷ entre 2002 et 2009, le gouvernement et le FIDA ont préparé un deuxième COSOP pour la période 2010-2014.
2. C'est dans le cadre du développement de ce COSOP que la Division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA prévoit de conduire une évaluation stratégique environnementale (ESE) focalisée sur le secteur forestier.
3. Les objectifs de cette évaluation sont les suivants: i) donner des avis stratégiques sur les politiques, plans et programmes proposés par le FIDA; ii) s'assurer que les priorités de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles soient intégrées dans le processus décisionnel au niveau de la stratégie de pays; et iii) démontrer l'applicabilité de la méthodologie et l'approche ESE présentées dans les Procédures d'évaluation environnementale et sociale du FIDA.

II. Description d'ordre général et méthodologie utilisée

4. Le présent rapport est le résultat d'une brève consultation des institutions gouvernementales, des PTF et autres acteurs concernés par le secteur forestier en république du Congo. Il faut cependant signaler que cette consultation n'a pas été élargie à toutes les parties prenantes bénéficiaires, notamment aux populations touchées. Il se voudrait être une évaluation environnementale stratégique sommaire pour simplement permettre la prise en compte des problématiques environnementales, et plus particulièrement celles relatives au secteur forestier figurant dans le deuxième COSOP.
5. Cette évaluation intervient après l'élaboration d'un rapport provisoire du COSOP à travers un processus et participatif, sans exclusive, en plusieurs étapes. Par ailleurs, le temps extrêmement limité consacré à cette étude (10 jours, non compris les voyages) n'a pas permis de respecter les principes de base et les quatre étapes classiques d'une ESE.
6. Il faut noter que l'objectif visé par une ESE est d'aborder les principaux aspects environnementaux de manière pertinente, dès la phase décisionnelle initiale, et d'incorporer des actions préventives ou des mesures d'atténuation pertinentes à ce stade de la conception.
7. La mission a été conduite par une équipe de deux experts du FIDA. La méthodologie de travail a porté sur les étapes ci-après:
 - a. la sélection des institutions et organisations à rencontrer, assortie d'un programme de visite. À ce niveau, la sélection a été prioritairement orientée sur les structures concernées par la gestion des ressources naturelles basées à Brazzaville, en particulier celles impliquées dans la formulation et la mise en œuvre des projets FIDA;
 - b. les entretiens avec les responsables des institutions et organisations retenues concernant leurs stratégies d'intervention, notamment celles axées sur l'environnement. Les entretiens ont porté en outre sur les politiques, plans et programmes (PPP), les conventions internationales ratifiées par le Gouvernement du Congo, les actions entreprises dans le

³⁶ Résumé du rapport réalisé par M. Soumana Timbo, Ingénieur Forestier, Direction Nationale des Eaux & Forêts, Mali avec le support de Mme Ilaria Firmian, Conseillère Technique Associée, Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, FIDA.

³⁷ Il s'agit entre autres de la consolidation de la paix et l'adoption de nouvelles stratégies de développement (DSRP, PNSA).

cadre de la réduction des émissions, de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD), les opportunités environnementales, la participation des populations autochtones et les problématiques environnementales à considérer en priorité dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième COSOP. La finalité de ces entretiens est l'établissement d'un cadre global de gestion de l'environnement au sein duquel va évoluer la mise en œuvre du COSOP et une évaluation des impacts environnementaux et sociaux éventuels des interventions FIDA envisagées dans le COSOP et la proposition de modifications éventuelles;

- c. la collecte et l'analyse de la documentation disponible;
 - d. la visite de terrain pour une appréciation des pressions anthropiques sur les ressources naturelles. Il faut noter là que le calendrier de la mission n'a permis qu'une visite de l'axe routier Brazzaville-Kinkala;
 - e. la restitution des premiers résultats des consultations à la Coordination des PRODER.
8. Il ressort des informations recueillies au cours des consultations, qu'un cadre institutionnel et juridique adéquat n'est encore en place pour une gestion rationnelle et plus durable des écosystèmes forestiers.
 9. Les partenaires à la coopération pour le développement ont récemment soutenu la réalisation de plusieurs études en matière d'environnement, dont certaines doivent être validées par le gouvernement. Dans ce cadre, on peut citer, entre autres, l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur forestier (relecture du Code Forestier, études socio-économiques et environnementales du secteur forestier, vulnérabilité relative au secteur agricole, etc.) et la mise en place du Nouveau cadre institutionnel pour la prise en compte des changements climatiques.
 10. La prise en compte des problématiques environnementales dans les stratégies et programmes sectoriels est récente. Ceci explique pourquoi le programme national de sécurité alimentaire et le programme "Banane" sont mis en œuvre sans les textes d'application y relatifs. Le programme de mécanisation de l'agriculture est en phase de démarrage sans processus d'évaluation et de prise en compte d'enjeux environnementaux. Il en est de même du programme de réhabilitation des pistes rurales qui ne s'est pas encore soumis aux études d'impact sur l'environnement.
 11. La participation des populations, notamment des peuples autochtones, à la gestion des ressources naturelles est limitée du fait de l'inexistence de plans de développement communautaire à cause de la non effectivité de la décentralisation et de l'insuffisance des efforts accomplis en matière d'éducation et de sensibilisation.
 12. Les textes actuels ne font pas ressortir spécifiquement la notion de forêts communautaires, mais plutôt de forêts de protection, de production et des collectivités. Le secteur de l'élevage est à reconsidérer, en particulier le petit élevage dans la proximité des villes comme solution au trafic de la viande de brousse.

III. Opportunités environnementales

A. La prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles

13. Au niveau des ministères concernés, la principale contrainte est la faiblesse des capacités opérationnelles, faiblesse essentiellement due au manque de ressources financières allouées à l'encadrement dont les effectifs sont insuffisants (faible renouvellement des effectifs du personnel). C'est le cas, par exemple, du Service national de reboisement et foresterie communautaire qui a été contraint faute de moyens financiers, à une redéfinition de ses missions vers l'assistance, l'encadrement et l'appui-conseil aux ONG, aux particuliers et aux populations dans la création des forêts – privées et villageoises.

14. Le Projet d'évaluation des ressources forestières (inventaires forestiers), mis en œuvre par le Centre national des ressources forestières (CNRF) en partenariat avec la FAO, reste en veilleuse après sa 1ère phase pour non-versement de la contribution du gouvernement.
15. Le déficit de renforcement institutionnel est une donnée commune à toutes les structures étatiques impliquées dans la gestion des ressources du secteur forestier. L'investissement du budget d'État dans ce secteur est négligeable. L'intervention du gouvernement congolais est jusqu'à présent insignifiante et mérite d'être renforcée pour une meilleure appropriation du secteur forestier par les nationaux. Les unités forestières d'aménagement (UFA) n'ont pas de plans de gestion et les 7 aires protégées (AP) du Congo ne bénéficient actuellement d'aucun financement de l'État, exception faite du Parc National d'Odzala dont le financement ECOFAC se termine en 2010.
16. La synergie entre intervenants n'est pas encore effective. Le dialogue n'est pas encore bien établi entre les différents ministères dans la conception et la mise en œuvre des projets sectoriels. C'est le cas de la refonte du secteur agricole dont les impacts environnementaux n'ont pas été pris en compte. La Direction de la conservation des écosystèmes naturels (Ministère de l'environnement) et la Direction générale de l'économie forestière estiment n'avoir pas été associées à la politique de mécanisation de l'agriculture entreprise récemment par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Les correspondances en ce sens sont restées sans suite.
17. L'État doit se donner les moyens de ses politiques et stratégies en la matière pour assurer une gestion plus durable des ressources forestières.
18. D'autre part, il est établi que la prise en compte de l'environnement dans des politiques sectorielles est très négligeable. À ce jour, aucune ESE n'a encore été entreprise en République du Congo.
19. Depuis un certain temps, les partenaires au développement deviennent de plus en plus regardants sur les questions environnementales.
20. C'est dans ce cadre que la Banque mondiale a contribué à l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur forestier par le financement de l'élaboration de plusieurs études, qui doivent être validées par le gouvernement. Il s'agit de la relecture du Code forestier et des études socioéconomiques et environnementales du secteur forestier en juin 2007, portant sur les thèmes ci-après: Thème 1 – La gestion des forêts de production: durabilité, aménagement, gouvernance, fiscalité et industrialisation; Thème 2 – Gestion de la Biodiversité; Thème 3 – Aspects institutionnels, cadre juridique et participation communautaire; Thème 4 – Politiques et mesures de sauvegarde environnementales.
21. La FAO a, quant à elle, contribué au financement du Projet d'évaluation des ressources forestières et à la formulation des projets d'aménagement des mangroves, de lutte contre l'érosion autour de Brazzaville et du Projet régional sur l'amélioration du régime foncier.
22. Dans le cadre du développement du potentiel REDD, il a été créé un pôle REDD au sein du Ministère des eaux et forêts. La question a été prise en compte dans la seconde Communication nationale (2009) à la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC), en vue d'une contribution de l'utilisation durable des ressources naturelles à la réduction de la pauvreté des populations locales.

Conséquences de la faible prise compte de l'environnement³⁸ dans les PPP

23. Les écosystèmes forestiers subissent des pressions sans précédent, d'où une dégradation accentuée des terres, la perte de couvert végétal et, par voie de conséquence, une réduction du puits de carbone.
24. Les sols du Congo se dégradent sous l'action conjuguée de facteurs physiques tels que l'érosion hydrique et de facteurs anthropiques comme la destruction de la végétation et les pratiques agricoles mal adaptées (défrichement sur les flancs de collines).
25. Le couvert végétal subit une régression significative suite aux actions anthropiques liées à: l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation industrielle du bois d'œuvre sans plan d'aménagement, la satisfaction des besoins en bois énergie, le feu de brousse tardif, la culture de rente (palmier à huile, café, cacao), la culture vivrière intensive (manioc, riz), l'infrastructure de communication physique. Ces différents facteurs, cumulés à l'accroissement de la population, conduisent à une couverture imparfaite du sol, l'exposant ainsi aux aléas des agents climatiques (précipitations et vents).
26. La mangrove congolaise fait l'objet d'une exploitation extensive non contrôlée. Elle est également victime d'une pollution par les hydrocarbures et d'une destruction abusive suite au lotissement anarchique.
27. Dans certains lacs et cours d'eau du Congo, des espèces envahissantes sont florissantes telles que *Vossia cuspidata*, *Eichhornia crassipes*, *Salvinia nymphellula*, *Ipomoea aquatica*, *Cyperus papyrus* et *Pistia* sp. Dans les zones de stagnation des eaux, on note la présence de *Lemna minor* qui est un bio indicateur de la pollution du milieu.
28. Face à la situation, le Gouvernement du Congo et les partenaires de développement se sont engagés dans une série de PPP pour la relance économique du pays.
29. Outre les actions en cours, il s'agira ici d'identifier d'autres alternatives contribuant à une plus grande implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles en vue de réduire les pressions sur les ressources naturelles, de donner un meilleur cadre de vie aux populations et de permettre au secteur forestier de contribuer plus efficacement à l'essor de l'économie nationale.
30. De façon générale, la gestion durable des écosystèmes forestiers du Congo passent par la mise en œuvre correcte de certaines actions qui incombent principalement à l'État, dont:
 - a. le renforcement de la coopération et de la coordination intersectorielle pour la mise en œuvre de projets pilotes de conservation et de valorisation des ressources naturelles à haute intensité d'emplois;
 - b. l'élaboration d'un plan national d'affectation des terres afin de définir le domaine forestier permanent à vocation de production et de protection, ainsi que le domaine agricole et/ou pastoral;
 - c. l'implication de l'État congolais dans la prise charge de son patrimoine naturel (renforcement institutionnel et des capacités des services de l'État);
 - d. l'internalisation graduelle des coûts des services environnementaux et l'association du plus grand nombre de partenaires;
 - e. la réalisation des inventaires et des travaux d'aménagements forestiers, capables de garantir une gestion durable des ressources;

³⁸ Cette rubrique concerne spécifiquement le secteur forestier.

- f. la redéfinition des limites de certaines aires protégées et l'élaboration de leur plan d'aménagement et de gestion, prenant en compte les droits d'usage des populations locales;
- g. la consolidation des unités spécialisées au gardiennage et à la lutte contre le braconnage;
- h. la vulgarisation des foyers améliorés pour limiter le gaspillage en bois-énergie;
- i. la valorisation des produits non ligneux;
- j. le transfert de certaines compétences de l'État aux collectivités et communautés, en l'occurrence la production de plants et la gestion des forêts à immatriculer à leur nom;
- k. l'organisation de l'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois.

B. Cadre stratégique du FIDA pour le pays (COSOP)

31. Les bailleurs de fonds impliqués dans le secteur agricole au Congo sont très peu nombreux. Il s'agit principalement du FIDA, de la Banque mondiale, de la FAO et de l'Union européenne. Actuellement, le FIDA finance les principales opérations en cours à travers ses trois projets PRODER.
32. Les principes directeurs de conception et de mise en œuvre du programme de pays (COSOP) seront les suivants:
 - a. la définition d'objectifs quantitatifs clairs et d'actions précises, à tous les niveaux des filières retenues, qui permettent de les atteindre;
 - b. la participation effective et la responsabilisation des ruraux pauvres et de leurs organisations ainsi que les autorités décentralisées à la formulation, à la mise en œuvre et au S&E des activités, afin de s'assurer de la prise en compte de leurs priorités;
 - c. la recherche de synergies et complémentarités avec les autres intervenants afin de maximiser l'impact et de, limiter les duplications et le gaspillage de ressources;
 - d. la flexibilité et la gradualité dans l'exécution des programmes;
 - e. la recherche de cofinancement;
 - f. la sélectivité des points d'intervention et des filières afin de simplifier la gestion, d'avoir un impact réel et d'éviter le saupoudrage;
 - g. la prise en compte des aspects environnementaux afin de garantir un développement durable de l'agriculture.
33. Le groupe cible prioritaire est constitué des petits acteurs de filières ciblées, qui sont capables de mettre à profit les opportunités offertes. Ce groupe est composé de paysans, éleveurs, pêcheurs, petits commerçants et certains métiers artisanaux liés à l'agriculture ou au volet agroalimentaire dans les filières retenues.
34. Le COSOP 2010-2014 comporte trois objectifs stratégiques (OS):

OS 1. Améliorer durablement la productivité agro-pastorale et halieutique des petits producteurs afin de réduire les importations et d'assurer la sécurité alimentaire.
35. L'objectif de cette stratégie est d'augmenter durablement les productions agropastorale, aquacole et halieutique. Cet objectif sera atteint à travers la consolidation des actions initiées par les trois PRODER en cours d'exécution couvrant tout le pays, en l'occurrence celles relatives à la production, la multiplication et la diffusion de matériel végétatif performant (semences et boutures) et le repeuplement en petit bétail du département du Pool.

36. Les impacts environnementaux clés liés à cet objectif peuvent être:
- a. une extension des surfaces cultivées qui réduira considérablement la couverture forestière, notamment avec la persistance des cultures sur brûlis et des feux de brousse;
 - b. la pollution par les déchets, les engrais et les pesticides;
 - c. la pression exercée sur les ressources par l'affluence humaine dans les zones de production et la satisfaction des différents besoins en bois;
 - d. le surpâturage;
 - e. la pression du braconnage et la destruction des habitats de la faune sauvage;
 - f. l'ensablement des cours d'eau et le comblement des lacs et mares, comme conséquences visibles des effets du déboisement;
 - g. la régression des ressources halieutiques au niveau des pêcheries.
37. **Opportunités (mesures de renforcement et d'atténuation).** L'agriculture congolaise, essentiellement pluviale, est très sensible aux variations climatiques dans le temps et/ou dans l'espace, à l'exception des cultures maraîchères. Dans ce contexte, les mesures suivantes sont envisageables dans la zone d'intervention des projets FIDA, en particulier dans les sites périphériques des 7 aires protégées:
- a. la mise en œuvre des activités d'agroforesterie (plantation ou préservation des espèces fixatrices d'azote dans les champs, haie vive, brise vent), d'arboriculture fruitière et de foresterie communautaire en vue de soulager la forêt naturelle et d'atténuer l'impact des défrichements;
 - b. la promotion de techniques de défense et de restauration des sols (mesures DRS-CES), notamment dans les zones à relief accidenté;
 - c. la lutte contre les ennemis des cultures;
 - d. la vulgarisation des techniques de compostage, les foyers améliorés et la culture attelée;
 - e. la promotion de l'irrigation, de la pisciculture et de l'agriculture intensive avec des spéculations s'adaptant aux modifications des cycles culturaux (cultivars) en remplacement de l'agriculture itinérante;
 - f. la sensibilisation des paysans aux pratiques agricoles écologiques (moins de brûlis);
 - g. le renforcement des capacités et/ou l'éducation des populations paysannes sur les techniques novatrices;
 - h. la promotion de l'aviculture et l'élevage des petits ruminants pour concurrencer la viande de brousse;
 - i. la prise en compte des enjeux environnementaux dans la politique actuelle de mécanisation de l'agriculture;
 - j. l'appui à la finalisation du processus d'élaboration d'un plan national d'affectation des terres.

OS 2. Renforcer l'accès des petits producteurs à des marchés transparents et concurrentiels pour une meilleure performance des filières agro-pastorales et halieutique ciblées.

38. Cet objectif vise à accroître le revenu des petits producteurs. Cette stratégie contribuera à l'amélioration de la commercialisation, de la transformation, du stockage et de la conservation des produits agro-pastoraux et halieutiques, à travers le renforcement de l'accès et l'adoption de technologies améliorées, l'accès à des

services de commercialisation et le désenclavement des bassins de production (ouvrages de franchissement).

39. La mise en œuvre de l'OS 2, dans sa composante désenclavement, pourrait engendrer les impacts environnementaux suivants:
- a. modification du milieu et création d'écotones (coupures entre écosystèmes);
 - b. déboisement suite à l'ouverture de pistes;
 - c. augmentation des effets de l'érosion dans le bassin versant;
 - d. l'accroissement des pressions exercées sur les ressources à travers la valorisation des produits forestiers.

40. Opportunités:

- a. lancer des microprojets de production, de transformation et de commercialisation des produits agro-pastoraux;
- b. promouvoir l'irrigation, le maraîchage et autres activités génératrices de revenus pour les populations locales comme l'apiculture par l'introduction de ruches améliorées;
- c. promouvoir la valorisation des sous-produits agricoles dans le secteur de l'élevage;
- d. appuyer la valorisation de produits forestiers non ligneux (fruits de cueillette, Rotin, Gnetum, Grewia et Eroda en vannerie);
- e. contribuer à la création de caisses de crédit et de banques de céréales;
- f. procéder au reboisement compensatoire, en partenariat avec le Service nationale de reboisement (SNR) et les populations riveraines;
- g. encourager la promotion d'agrocarburant (culture du *Jatropha curcas*);
- h. appuyer le système d'information sur les marchés;
- i. promouvoir la contribution du marché carbone (REDD) dans la réduction de la pauvreté des populations locales;
- j. mettre l'accent sur la domestication des espèces faisant l'objet de surexploitation, comme le Gnetum et la Marantacée, et des plantes médicinales en tant que source de revenu pour les populations.

OS 3. Renforcer la capacité des organisations paysannes à fournir des services aux producteurs et accroître leur participation aux processus de développement local.

41. L'OS-3 sera atteint à travers: l'apprentissage du concept "filière", le renforcement et la structuration des groupements de base, l'appui à l'émergence et l'accompagnement des structures faîtières. Il se classe dans la catégorie C.

42. Opportunités:

- a. renforcement des capacités des OP;
- b. appui des OP s'agissant d'information et d'éducation pour le changement de comportement et participation renforcée des communautés aux projets;
- c. l'intégration des populations défavorisées;
- d. le transfert de la production de plants (fruitiers forestiers) aux OP.

C. Quelques recommandations

43. L'objectif fondamental du PNSA est d'aider le Congo à améliorer sa sécurité alimentaire grâce à une augmentation rapide de la productivité et de la production, et à une amélioration et une diversification de la production vivrière en les associant à d'autres mesures devant assurer aux populations un accès adéquat à des denrées alimentaires de qualité, tout en préservant les ressources de base.
44. Le PNSA se propose de couvrir tous les départements administratifs du pays. Il est composé des sous-programmes agricoles suivants:
 - a. valorisation des ressources naturelles de base avec, comme composantes, la maîtrise de l'eau et la gestion de la fertilité des sols;
 - b. intensification des cultures avec, comme composantes, l'accroissement durable de la production des cultures à graines et des tubercules et plantes à racine;
 - c. production urbaines et périurbaine avec, comme composante agricole, le maraîchage en zones urbaines et périurbaines;
 - d. agroforesterie et arboriculture fruitière avec, comme composantes, l'arboriculture fruitière et l'agroforesterie;
 - e. transformation et conservation avec, comme composantes, le stockage et conservation et commercialisation;
 - f. santé et éducation nutritionnelle avec, comme composantes, les jardins scolaires, les micro-jardins et cultures hydroponiques, l'hydraulique villageoise et l'éducation nutritionnelle;
 - g. aide alimentaire et dispositif de veille, alerte et réponse aux crises avec, comme composantes, la décentralisation du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, la constitution d'un stock national de sécurité alimentaire, la mise en place d'un système d'alerte précoce, l'amélioration du système d'information sur les marchés et l'amélioration des enquêtes agricoles;
 - h. mesures d'accompagnement parmi lesquelles la commercialisation et la distribution d'intrants, la recherche, la vulgarisation, le renforcement des capacités et les champs écoles.
45. La revitalisation des espaces ruraux nécessite un renforcement de la coopération et de la coordination intersectorielle pour la mise en œuvre de projets pilotes de conservation et de valorisation des ressources naturelles à haute intensité d'emplois.
46. Des appuis institutionnels sont à envisager pour permettre aux structures techniques de l'État de jouer pleinement leur rôle et l'organisation d'assises de l'Environnement dont les recommandations permettront une meilleure prise en compte de l'environnement en général et du secteur forestier, en particulier dans les PPP.
47. La prise en compte du changement climatique dans les modes de développement du pays est une donnée pérenne pour tous les intervenants.
48. Un effort de sensibilisation accrue auprès des élites et auprès des populations locales permettra une véritable appropriation nationale s'agissant de la nécessité de préserver les écosystèmes forestiers du Congo.
49. Dans la périphérie des parcs nationaux, la mise en œuvre de certaines activités impliquant les populations locales contribuera à la gestion durable des aires protégées, à savoir, entre autres:
 - a. la promotion de l'écotourisme de type communautaire pour améliorer le niveau de vie des populations locales, en priorité à proximité des grandes villes;

- b. l'appui aux petits producteurs locaux en cultivars et dans le cadre du développement du petit élevage et de la pisciculture;
- c. l'éducation et la sensibilisation de la population aux bonnes pratiques de conservation des ressources forestières et fauniques;
- d. le développement de la sylviculture en forêt dégradée et la conduite d'activités sylvicoles en forêt dense;
- e. la consolidation, la promotion et le développement d'activités de conservation et de protection des biodiversités ainsi que la participation des populations à leur gestion.

Dossier clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural

Secteur prioritaire	Groupes concernés	Difficultés majeures	Actions requises
<ul style="list-style-type: none"> Accroissement de la production agricole et compétitivité. 	<ul style="list-style-type: none"> Petits exploitants agricoles, éleveurs et pêcheurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'intrants de qualité. Faible niveau de formation des exploitants. Faiblesse de l'appui-conseil (déficit de l'offre). Faible taux d'adoption durable des innovations. Faiblesse des structures de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> Diversification de l'agriculture et de l'élevage. Appuyer la multiplication et la distribution de semences améliorées. Consolider les activités dans les filières manioc et igname. Formation et appui continu des exploitants par les GIEC, les chefs de secteurs. Faciliter l'accès aux Fonds de soutien.
<ul style="list-style-type: none"> Accès physique aux centres de consommation. 	<ul style="list-style-type: none"> Exploitations agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> Enclavement des zones de production. Manque d'entretien des pistes agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue avec les autorités locales. Participation à la concertation sur les politiques dans le secteur routier Réhabilitation et construction des ouvrages, traitement des points critiques. Entretien régulier des routes de desserte agricoles par les comités villageois d'entretien. Formation d'une expertise nationale.
<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation, transformation, création de valeur ajoutée. 	<ul style="list-style-type: none"> Exploitants individuels. Groupements de base. 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des structures de stockage, de transformation et de conservation des produits Absence de prestataires de service compétents et expérimentés. 	<ul style="list-style-type: none"> Tester et diffuser les techniques améliorées de stockage, de conservation et de transformation des produits. Structuration de la commercialisation à travers les OP et GIE. Information sur les marchés et prix à travers les canaux appropriés (radio rurale, etc.) Renforcement des capacités des structures nationales
<ul style="list-style-type: none"> Faible structuration des OP. 	<ul style="list-style-type: none"> Groupements de base. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'une structuration systématique des OP. Capacités techniques et de gestion financière limitées des OP. Absence de prestataires de services spécialisés dans le domaine de la structuration 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation des GIEC (groupes de contact), comme base des activités de commercialisation, transformation. Renforcement des capacités des OP sur les aspects d'organisation, de gestion, de commercialisation, de technologie et de comptabilité et gestion simplifiée. Accompagnement des organisations faitières
<ul style="list-style-type: none"> Financement rural 	<ul style="list-style-type: none"> Caisses de 	<ul style="list-style-type: none"> Faible capacité financière des caisses et 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une stratégie à moyen terme de

	<ul style="list-style-type: none"> ○ micro-finance. ○ Institutions de micro-finance. 	<ul style="list-style-type: none"> capacité très limitée en gestion des crédits de celles-ci. ○ Interférence éventuelle avec les Fonds de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> la micro-finance ○ Partenariat avec le Fonds de soutien à l'agriculture
<ul style="list-style-type: none"> ○ Groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunes, femmes, jeunes à risque, pygmées. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Forte incidence de la malnutrition. ○ Forte prévalence du VIH/SIDA. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ciblage spécifique des groupes vulnérables par une stratégie claire d'insertion. ○
<ul style="list-style-type: none"> ○ Problèmes environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Exploitations agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Erosion, dégradation des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation et mise en place d'activités spécifiques. ○ Renforcement des capacités de la population à tous les niveaux

Dossier clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces [SWOT])

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités – menaces
Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coordination des projets/programmes ○ Existence de politiques sectorielles. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Manque d'équipements. ○ Défaut de recyclage des cadres. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Concertation sur les politiques sectorielles. ○ Supervision, S&E de la mise en œuvre du Programme de pays. ○ Coordination entre projets. ○ Existence d'un Fonds de soutien à l'agriculture.
Ministère de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de documents de politique. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Manque d'équipement. ○ Défaut de recyclage des cadres. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Concertation sur les politiques sectorielles. ○ Supervision, S&E de la mise en œuvre du programme de pays. ○ Coordination entre projets.
Directions départementales de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Personnel qualifié au niveau de la DDA et des secteurs. ○ Mémoire institutionnelle des activités passées. ○ Bonne connaissance de la situation locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Absence d'agents dans certains districts/DDA/DDE. ○ Manque d'équipement. ○ Insuffisance du budget de fonctionnement. ○ Défaut de recyclage des agents. ○ Données statistique obsolètes 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Compétences techniques du personnel de DDA/DDE mobilisables pour le suivi des activités agricoles.
Ministère de l'équipement et des travaux publics (METP)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Direction départementale des travaux publics (DDTP). ○ Compétence du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Insuffisance de moyens de déplacement et d'équipement pour suivre les chantiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Compétences techniques du personnel de DDTP mobilisables pour l'identification, la programmation et le suivi des infrastructures.
Fonds routier (DGFR du METP)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Structure de deuxième génération pour l'entretien des routes. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Financement irrégulier. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Financement de l'entretien des routes et ouvrages réhabilités par les projets avec l'inscription dans les budgets annuels
Recherche agricole (CRAL, CERAG)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'une certaine expertise dans certains centres. ○ Bonne connaissance des situations locales. ○ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Insuffisance de moyens de déplacement et d'équipement. ○ Budget de fonctionnement très insuffisant. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des techniciens agricoles, GIE. ○ Production des semences de pré-base.
Organisations paysannes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tradition d'organisation. ○ Nombre important de groupements mis en 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Très faible structuration et manque de formation et isolement. ○ Analphabétisme des membres. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Porte d'entrée pour les activités des projets FIDA. ○ Risque: difficile de pérenniser des faïtières

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités – menaces
	place par les projets.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Très faible représentation des femmes. ○ Irrégularité des cotisations. 	autour des filières de produits vivriers.
Structures faitières des organisations paysannes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Structuration en cours. ○ Existence du CNOP-Congo. ○ Reconnaissance juridique. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ressources humaines et financières limitées. ○ Peu d'expérience dans l'animation des OP, sensibilisation, communication, structuration. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Partenaire des activités de structuration. ○ Grande vulnérabilité du fait d'une faible autonomie, besoins en formation et accompagnement.
Prestataires de services (ONG, bureaux d'études du secteur privé et associatif)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de quelques prestataires travaillant dans certains domaines (formation, mise en œuvre des microprojets). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ressources humaines et financières limitées, surtout en milieu rural. ○ Expérience souvent limitée dans les urgences. ○ Peu d'expérience de la planification participative, des techniques de production agricole et du développement des filières. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prestataire potentiel pour des activités spécifiques. ○ Quelques ONG encadrent les groupes défavorisés (pygmées).
Collectivités territoriales décentralisées	<ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'un plan de développement départemental. ○ Conseil départemental représente les populations. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Structures récentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Partenaires des PRODER dans l'identification des priorités et la pérennisation des acquis des projets.

Dossier clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats

Partenaires techniques et financiers	Programmes et projets	Stratégie d'intervention en cours	Axe de partenariat avec le COSOP
Banque mondiale	Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes (PDARP) couvrant huit départements sur 12 ³⁹ .	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Renforcement des capacités</u> du MAE et MPMC: planification, suivi-évaluation, gestion des dépenses publiques, passation des marchés; achat d'équipement pour les directions départementales et certaines directions techniques au niveau national - <u>Réhabilitation des pistes rurales et infrastructures rurales</u>: réhabilitation de 1 321 km de pistes; réhabilitation d'infrastructures de marchés - <u>Appui aux investissements productifs et aux activités durables de subsistance en milieu rural</u>: développement et vulgarisation des technologies, information sur les marchés, appui technique et organisationnel aux OP et aux organisations communautaires de base, appui financier aux investissements productifs (microprojets). 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les PRODER dans le domaine du développement agricole. - Complémentarité dans l'appui institutionnel du MAE et des DDA/DDE - Complémentarité dans l'appui au CRAL et CERAG. - Concertation sur les politiques sectorielles (OP, entretien des routes, recherche agricole).
Union européenne	Projet de sécurité alimentaire dans le Pool, Likouala et Sangha (mis en œuvre par la FAO)	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la polyculture/élevage, développement de la pisciculture, relance de l'élevage bovin, relance de l'arboriculture fruitière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Complémentarité avec le PRODER-3 dans le département du Pool, de la Likouala et de la Sangha.
FAO	Programme national de sécurité alimentaire Production et diversification des cultures.	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique au Gouvernement (formulation des politiques). - Développement de technologies (manioc, semences, petit élevage, pêche), de systèmes d'appui-conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation sur les politiques sectorielles (divers aspects de la politique agricole). - Sous-traitance des activités ou sous-composantes (multiplication de boutures, petits ruminants).
	Appui à l'amélioration de la productivité et de la production de manioc.	Formulation en cours (avril 2009). Stratégie d'intervention: synergie et complémentarité avec les PRODER et le projet FIDA au Gabon.	<ul style="list-style-type: none"> - Synergie et complémentarités avec les trois PRODER.

³⁹ Les départements de la Likouala et la Cuvette Ouest ne sont pas couverts par le PDARP.

Partenaires techniques et financiers	Programmes et projets	Stratégie d'intervention en cours	Axe de partenariat avec le COSOP
	Problèmes phytosanitaires, lien avec les filières, la transformation. (durée : 24 mois).		
Chine	La Chine ne finance actuellement pas d'activités dans le secteur de l'agriculture.	Secteurs de concentration: transport, infrastructures, eau, assainissement et enseignement agricole.	-
Agence française de développement (AFD)	L'AFD ne finance pas d'activités dans l'agriculture.	Secteurs de concentration : santé, eau et assainissement, éducation, transports, forêt et gestion environnementale, appui à la société civile, gouvernance et capacités institutionnelles.	- concertation sur les politiques sectorielles (OP, PME, finance rurale).
PNUD	Programme de pays 2009-2013.	a) Promotion de la gouvernance démocratique et consolidation de la paix. b) Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD. c) Environnement, prévention des crises, relèvement et gestion des catastrophes naturelles et des risques.	- Complémentarité avec les interventions du FIDA. - Partenaire de la concertation sur les politiques.
Banque africaine de développement	A part deux études, la BAfD ne finance pas d'activités dans l'agriculture.	Secteurs : capacités institutionnelles et gouvernance, appui à la société civile, eau et assainissements. Études: développement rural, forêts et gestion environnementale.	- Valorisation des études filières (en cours en 2009).
Belgique	La Belgique n'a pas de coopération au développement au Congo.	Etude dans le domaine du développement des PME. Appui à la mise en place d'un fonds de soutien.	

Dossier clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses (mesures, réactions)	Besoins prioritaires	Appui par d'autres initiatives ou projet	Réponses du COSOP
Petits producteurs pratiquant l'agriculture, l'élevage et la pêche	Niveau de pauvreté élevé – Isolement et accès difficile aux marchés. – Exploitations de très petite dimension (0,5 à 2 ha en moyenne). – Faible accès aux techniques de production, intrants et informations. – Faibles organisations.	– Agriculture de subsistance. – Chasse, pêche, élevage de petits ruminants et de porcs et cueillettes diverses. – Travaux champêtres rémunérée.	– Réhabilitation des pistes agricoles et des voies navigables. – Organisations paysannes. – Accès aux intrants, aux technologies et à la formation. – Organisation de la commercialisation. – Développement de cultures pérennes.	– Désenclavement des zones de production. – Appui aux PME (fonds de soutien). – Boutures de manioc, semences.	– Réhabilitation et entretien des pistes et des voies navigables secondaires. – Accès aux intrants. – Appui aux investissements. – Appui-conseil. – Formations diverses.
Jeunes (de 15 à 25 ans), y compris les jeunes à risque	Niveau de pauvreté élevé – Dépendance des parents. – Très faibles revenus. – Sous-emploi et chômage. – Manque d'opportunités. – Accès très limité au capital et aux technologies ;	– Activités de petit commerce (jeunes filles). – Emigration vers les villes (jeunes). – Appui de la famille élargie et des parents. – Travail rémunéré occasionnel.	– Accompagnement (insertion dans l'économie). – Formation professionnelle. – Appui financier (crédit ou don). – Alphabétisation fonctionnelle pour ceux non scolarisés et/ou déscolarisés.	– Appui aux PME (fonds de soutien). – Boutures de manioc, semences. – Formation. – Programmes d'insertion pour les jeunes à risque.	– Insertion dans les groupements. – Appui-conseil – Recapitalisation des exploitations et relance de l'élevage (métayage). – Appui aux filières porteuses. – Formations diverses.
Femmes, notamment chef de ménage Veuves, mères célibataires, femmes divorcées, filles-mères,	Niveau de pauvreté très élevé – Accès très limité aux facteurs de production et aux services financiers. – Discriminations. – Charge familiale élevée. – Manque de temps	– Activités de petit commerce. – Travaux champêtres. – Transport des récoltes. – Transformation des produits agricoles. – Pêche en groupe	– Accès aux services et appuis financiers. – Formations professionnelles. – Savoir lire, écrire et compter. – Accès à l'eau potable et aux soins de santé. – Accès prioritaire aux	– Peu d'activités ciblées. – Caisses féminines.	– Sensibilisation des parties prenantes du projet en matière d'équité hommes-femmes. – Développement des services financiers. – Recapitalisation des femmes les plus démunies.

jeunes filles	disponible pour des activités génératrices de revenus. – Pas de protection sociale pour les personnes âgées et les jeunes filles à risques.	(surtout avec les nasses). – Cueillette. – Travail salarié précaire.	facilités du programme. – Membre de groupements.		– Promotion de techniques améliorées de transformation agricole (économie de temps et d'énergie). – Promotion des cultures et spéculations pratiquées par les femmes.
Populations semi-nomades (Pygmées) résidant en forêt	Niveau de pauvreté très élevé – Forte mobilité saisonnière. – Pratique courante du troc à des conditions défavorables. – Non-accès aux services financiers et aux technologies. – Faible accès à l'éducation et à la formation. – Faible accès aux services sociaux.	– Cueillette. – Chasse. – Pêche occasionnelle. – Travaux champêtres pour les Bantous (négligeables pour eux-mêmes). – Dépendance des Bantous pour des raisons de coût réduit de la main-d'œuvre.	– Formation, information et sensibilisation. – Amélioration de l'accès aux services de base (santé, éducation, eau potable). – Organisation. – Alphabétisation fonctionnelle.	– Interventions de quelques ONG spécialisées.	– Formation des leaders Pygmées, points d'ancrage pour le projet, pour encadrer et accompagner les groupes cibles. – Promotion d'activités génératrices des revenus et d'autonomisation des pygmées sédentarisés (à définir).

